



## Demande de prime entreprises et administrations publiques **2011**

### Respect de la norme Maison passive

Nouvelle construction: bâtiments non résidentiels (sauf écoles et immeubles de bureaux)

Construction existante: bâtiments non résidentiels, écoles et immeubles de bureaux

# 0,05 euros

par kWh d'énergie primaire économisé par an

#### *Demander une prime en 5 étapes*

- ① Lisez attentivement toutes les conditions qui figurent dans les formulaires de demande de prime.
- ② Complétez le formulaire de demande de façon **claire** et exhaustive, puis signez-le.
- ③ Le cas échéant, demandez à l'entrepreneur enregistré ou au vendeur de compléter et de signer **l'attestation** figurant dans la demande de prime.
- ④ Joignez une copie du document de mesure à la demande et indiquez les données demandées dans les conditions de l'action.  
**Si les données demandées ne sont pas renseignées, Eandis ne pourra pas procéder au versement de la prime.**
- ⑤ Transmettez tous ces documents à Eandis dans les délais impartis :
  - par la Poste :  
Eandis REG-afdeling  
**Postbus 10020, 2800 Mechelen**
  - par fax : 09 263 48 56
  - par voie électronique via [www.eandis.be](http://www.eandis.be)
  - en introduisant votre demande via un de nos bureaux d'accueil

#### *Traitement de la prime*

- Le département URE d'Eandis traite la demande. Si cette opération n'est pas possible dans les 60 jours calendrier qui suivent la réception de la demande de prime, Eandis envoie un accusé de réception au demandeur. Si un complément d'information est demandé dans le même délai, Eandis n'est pas tenue d'envoyer un accusé de réception supplémentaire.
- **Plus vite via l'Internet !**  
Les demandes de primes complétées par voie électronique, avec factures et attestations scannées, nous permettent de verser plus rapidement votre prime.
- Si la demande est acceptée, vous serez averti par écrit de l'octroi de la prime, du montant octroyé et du compte sur lequel la prime sera versée.
- Si Eandis est dans l'impossibilité de verser la prime, vous serez également averti par écrit et informé des motifs du refus ou des données manquantes.

#### *Informations supplémentaires*

Numéro d'appel général 078 35 35 34  
[reg@eandis.be](mailto:reg@eandis.be)  
[www.eandis.be](http://www.eandis.be)



B3/0026/11

## Conditions générales

Ces actions sont valables sur le territoire des gestionnaires de réseau de distribution mixtes pour l'électricité en Flandre : Gaselwest, IMEA, Imewo, Intergem, Iveka, Iverlek et Sibelgas. Rendez-vous sur [www.vreg.be](http://www.vreg.be) afin de vérifier qui est votre gestionnaire de réseau de distribution.

La prime s'applique exclusivement aux mesures URE dans un bâtiment raccordé au réseau de distribution d'électricité d'un des gestionnaires de réseau de distribution précités.

**Seuls les formulaires de demande dûment complétés seront pris en considération pour l'octroi de la prime.**

La prime est plafonnée à 50 % du montant de la facture hors TVA.

La prime est strictement liée à l'adresse d'installation et sera versée par virement sur votre compte bancaire.

Les formulaires de demande doivent nous parvenir **avant le 1<sup>er</sup> juillet 2012** et les versements peuvent avoir lieu dans les 6 mois suivant la demande.

Eandis se réserve le droit de se rendre compte sur place de la situation - à chaque étape du projet - et si nécessaire de contacter l'entreprise et/ou l'installateur qui fournit et/ou place l'installation ou dispense des conseils. Si l'installation ne correspond pas à la description donnée dans la demande ou ne satisfait pas aux conditions de l'action, Eandis se réserve le droit de récupérer les primes versées.

L'octroi de la prime n'engage en rien la responsabilité d'Eandis quant à la qualité des appareils, matériaux et/ou résultats.

Les primes 'entreprises et administrations locales' s'adressent aux indépendants et professions libérales, entreprises, asbl, collectivités et administrations locales. Sont également considérés comme administrations locales : régies communales autonomes, écoles (avec numéro d'établissement), fabriques d'églises, hôpitaux tant publics que privés et institutions sociales et de santé.

## Conditions de l'action

- La prime est uniquement valable dans les conditions suivantes :  
**Construction existante** : bâtiments non résidentiels, écoles et immeubles de bureaux raccordés au réseau de distribution d'électricité avant le 01/01/2006.  
**Nouvelle construction** : bâtiments non résidentiels (sauf écoles et immeubles de bureaux).  
Si une transformation est soumise à la réglementation PEB, nous la considérerons comme une nouvelle construction. (voir [www.energiesparen.be](http://www.energiesparen.be)).
- La demande de prime est uniquement valable pour les tests d'étanchéité à l'air effectués **entre le 01/01/2011 et le 31/12/2011**.
- La demande de prime est uniquement valable accompagnée d'un **document de mesure** du **test d'étanchéité à l'air** (test BlowerDoor).
- La **consommation nette** de chauffage doit être **inférieure ou égale à 15 kWh par m<sup>2</sup> et par an**.
- **L'étanchéité à l'air** (valeur n50) doit être **inférieure ou égale à 0,6 h<sup>-1</sup>**.
- La **consommation d'énergie primaire** doit être **inférieure ou égale à 120 kWh par m<sup>2</sup> par an**.
- La prime n'est pas cumulable avec d'autres primes octroyées par le gestionnaire de réseau de distribution pour des mesures portant sur le chauffage, l'isolation, le vitrage, la ventilation et l'éclairage. En revanche, cette prime peut être cumulée avec celle allouée pour l'installation d'un chauffe-eau solaire.

## Montant de la prime

- La prime pour la norme Maison passive s'élève à **0,05 euro** par kWh d'énergie primaire économisé par an.



# Respect de la norme Maison passive

Renvoyez ce document dûment complété et signé à Eandis REG-afdeling, Postbus 10020, 2800 Mechelen.

## Coordonnées du demandeur

Entreprise/Établissement : .....

Nom ou description du bâtiment : .....

Prénom et nom de la personne de contact : .....

Rue : ..... N° : ..... Bte : .....

Code postal : ..... Commune : .....

Téléphone : ..... / ..... E-mail : .....

Numéro de compte bancaire:    -        -

ou IBAN\*: \_ \_ \_ \_ \_ en BIC\*: \_ \_ \_ \_ \_

Numéro de TVA: BE 0 \_ \_ \_ / \_ \_ \_ / \_ \_ \_ Code NACEBEL ou activité de l'entreprise: .....

- Je suis:  promoteur immobilier  société de logement social  syndic  
 financeur tiers  entrepris clé-sur-porte  aucun de ceux-ci

## Adresse d'installation (si elle diffère de celle du demandeur)

Entreprise/Établissement : .....

Description du bâtiment:  Ecole  Bureaux  Autre

Rue : ..... N° : ..... Bte : .....

Code postal : ..... Commune : .....

## Informations sur le bâtiment

Habitation raccordée au réseau de distribution d'électricité:  avant le 01/01/2006  après le 01/01/2006

la demande concerne un bâtiment dont vous êtes le propriétaire

ou

la demande concerne un bâtiment dont vous n'êtes pas le propriétaire. Dans ce cas, veuillez joindre en annexe la convention conclue entre les diverses parties concernées (copropriétaires, société de leasing ...) sur le paiement de la prime sur le compte susmentionné.

Si le bâtiment est vendu, le demandeur de la prime informera son client des primes qui ont été demandées au gestionnaire de réseau.

Le demandeur déclare accepter toutes les conditions générales et conditions de l'action mentionnées dans le présent document et joint à sa demande un **document de mesure** du test BlowerDoor.

Nom : ..... Fonction : .....

Date: \_ \_ / \_ \_ / \_ \_ \_ \_ Signature: .....

\* IBAN : notation internationale pour les comptes bancaires - BIC : code d'identification bancaire  
Utilisez vos numéros IBAN et BIC si vous les connaissez. Dans le cas contraire, votre compte bancaire suffira.  
Contactez votre banque pour plus d'informations.



## Attestation de l'entrepreneur enregistré

**A compléter obligatoirement**

Société: ..... Personne de contact: .....

Rue: ..... N°: ..... Bte: .....

Code postal: ..... Commune: .....

Téléphone: ..... / ..... E-mail: .....

N° de TVA: BE 0 \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

**J'atteste par la présente avoir effectué un test d'étanchéité à l'air à l'adresse suivante :**

Rue: ..... N°: ..... Bte: .....

Code postal: ..... Commune: .....

**Le test a produit les résultats suivants:**

Consommation nette pour le chauffage: ..... kWh/m<sup>2</sup>/an (maximum 15 kWh/m<sup>2</sup>/an)

Etanchéité à l'air (valeur n50): ..... h<sup>-1</sup> (max. 0,6 h<sup>-1</sup>)

Consommation d'énergie primaire: ..... kWh/m<sup>2</sup>/an (maximum 120 kWh/m<sup>2</sup>/an)

Date: \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

Signature + cachet: